

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juillet, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, VEILLAT FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, GIRAUD Pierre, GUITON Pierre, LUCAS Mathieu.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HERHARD Anne-Marie.

Nombre de Conseillers en exercice :	9
Présents :	8
Absents excusés :	1
Pouvoirs :	0
Votants :	8
Secrétaire de séance :	Madame Sylvie GROUSSET
Convocation :	16 juillet 2019

ORDRE DU JOUR

- A. Patrimoine et immobilier :
 - 1) Cimetière : Projet de columbarium
 - 2) Nettoyage logement communal route de Sainte Christine
 - 3) Acquisition impasse des peupliers
- B. Communauté de communes :
- C. Ressources humaines
 - o Contrat à durée déterminée
- D. Finances :
 - 1) Décisions modificatives
 - 2) Avenant SPL école entreprise LEB menuiserie
- E. Festivités du 14 août
- F. Point travaux pôle scolaire
- G. Travaux de voirie 2019
- H. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 19 JUIN 2019

Il est à corriger que le nombre de votants indiqué sur le compte-rendu du 19 juin 2019 est erroné puisque les 2 personnes absentes n'avaient ni donné pouvoir ni voté (5 votants au lieu de 7).

Le compte rendu du 19 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Patrimoine et immobilier :

1) Cimetière : Projet de columbarium

Monsieur le Maire rappelle qu'une seule étude de faisabilité de columbarium au cimetière communal a été reçue en mairie.

Il propose que cette étude puisse permettre de comparer plusieurs devis.

Le Conseil Municipal approuve que soit repoussée à une prochaine réunion de conseil municipal l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un espace cinéraire adapté au cimetière communal.

2) Logement communal route de Sainte Christine

a) Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que l'entreprise LEBLANC intervenant dans le cadre des travaux de peinture pour la remise en état du logement communal situé 43 route de Sainte Christine a présenté le devis le plus avantageux. Il a été retenu pour les dits travaux.

L'aménagement d'un placard a nécessité des travaux supplémentaires au devis présenté.

Le conseil municipal accepte le nouveau montant des travaux comprenant l'avenant au premier devis tel que défini comme suit :

Entreprise	Montant du devis initial TTC	Montant avenant au devis initial TTC	Nouveau montant des travaux TTC
Philippe LEBLANC	12 217,92€	595,21€	12 813,13€

b) Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le nettoyage de l'appartement est nécessaire pour que le locataire qui prend possession des lieux à partir du 15 août puisse bénéficier d'un logement propre. Les employés communaux en charge de l'entretien des locaux seront en congés annuels et ne seront pas disponibles pour le faire.

Le conseil municipal décide de faire appel à une société de nettoyage, Vitro Clair sise à Velluire, pour un nettoyage complet du logement dont la prestation est facturée 330,00€ TTC.

Monsieur le Maire propose qu'une visite de contrôle annuelle du logement soit faite dans les termes du bail. Le conseil municipal valide cette proposition.

3) Acquisition impasse des peupliers

Annule et remplace la délibération DEL 2017-09-03B du 20 septembre 2017

Monsieur le Maire expose que le cabinet VERONNEAU de Fontenay le Comte, en charge du bornage des parcelles concernées par l'acquisition de l'impasse des peupliers décidée par délibération DEL 2017-09-03B du 20 septembre 2017, a présenté un plan de bornage validant l'emprise de la commune dans l'impasse des peupliers, ajoutant à la parcelle A401 des divisions des parcelles A397, A400, A407, A408, A750, A789, A804 comme suit :

Propriétaire	Désignation parcelle	Nouvelle désignation de parcelle (partie communale) après division	Surface de la parcelle acquise
M Mme CHARBONNEL Alain	A401	A401	1a47ca (147m ²)
M Mme CHARBONNEL Alain	A397	A853	44ca
M et Mme CLAUDEL Firmin	A400	A855	31ca
Consorts GUILLON	A407	A857	14ca
Consorts GUILLON	A408	A859	13ca
Société LAREF	A750	A861	12ca
M et Mme GIBEAUD Louis	A789	A863	73ca
M HUMEAU Jacques	A804	A865	11ca

Le Conseil Municipal, approuve que le bornage soit réalisé par le cabinet VERONNEAU de Fontenay le Comte et l'acquisition des parcelles pour partie après division A853, A855, A857, A859, A861, A863, A865 pour l'euro symbolique.

Communauté de communes Vendée Sèvre Autize :

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize vient de lui notifier la délibération n°2019CC-07- du 8 juillet 2019, portant mise à jour de ses statuts pour prendre les compétences « assainissement des eaux usées » et « action sociale », inscrire la compétence « eau » parmi les compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020, et modifier les compétences relatives aux « aires d'accueil des gens du voyage » et aux « MSAP » qui ont été modifiées par le législateur.

Monsieur le Maire précise que le transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » inclut la reprise des dettes de chaque commune y compris les travaux à faire pour l'assainissement collectif.

La Communauté de Communes reprend également la compétence des affaires sociales dont la gestion des EHPAD communautaires.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la modification statutaire de la communauté de communes Vendée Sèvre Autize.

Ressources humaines

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à une surcharge d'activité temporaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un emploi temporaire pour une durée de six mois à raison de 15 heures minimum par semaine. L'agent recruté assurera des fonctions d'agent polyvalent ou de secrétaire de mairie.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Finances :

1) Décisions modificatives

Budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu d'erreurs matérielles lors de la saisie du budget principal, il y a lieu de revoir les crédits budgétaires et de procéder à des crédits supplémentaires sur le budget communal.

Le Conseil Municipal procède au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2019 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21312	57		44 993,85
042	6811			2 495,91
022				-2 495,91
			Total	44 993,85

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
	1068	ONA	Excédents de fonctionnement capitalisés	42 497,94
040	28051	ONA	Concessions et droits similaires	2 392,51
040	2804172	ONA		103,40
75	7588		Autres produits divers de gestion courante	42 497,94
002	002		DIMINUTION DE CREDIT	-42 497,94
			Total	44 993,85

Budget Lotissement

Monsieur le Maire au vu d'erreurs matérielles lors de la saisie du budget Lotissement annonce qu'il y a lieu de revoir les crédits budgétaires et de procéder à des crédits supplémentaires sur le budget Lotissement.

Le Conseil Municipal procède au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget lotissement de l'exercice 2019 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	605		Matières premières et fournitures autres que terrains	-48 161,76
002	002		Résultat d'exploitation reporté	70 958,96
			Total	22 797,20

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
70	7015		Ventes de terrains aménagés	22 797,20
			Total	22 797,20

Budget Tourisme :

Monsieur le Maire, au vu d'erreurs matérielles lors de la saisie du budget Tourisme, annonce qu'il y a lieu de revoir les crédits budgétaires et de procéder à des crédits supplémentaires sur le budget Tourisme.

Le Conseil procède au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget Tourisme de l'exercice 2019 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61521		Bâtiments publics	-13,73
			Total	-13,73

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
002	002		Excédent d'exploitation reporté	-13,73
001	001	ONA	Déficit d'investissement reporté	0,10
			Total	-13,63

2) Avenant SPL école entreprise LEB menuiserie

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des marchés de Travaux concernant la réhabilitation et l'extension du pôle scolaire, et par délibération du DEL 2018-01-05B, la commune du MAZEAU a confié le Lot 6 "Menuiseries extérieures" à l'entreprise LEB MENUISERIE de Fontenay le Comte pour un montant HT de 40 260 €.

Vu la concertation avec le maître d'ouvrage, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre la commune du MAZEAU et l'entreprise LEB MENUISERIE :

- Le montant initial du marché avait été fixé à 40 260 € HT soit 48 312,00€ TTC (tva 20%).
- Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 6 469,60€ HT soit 7 763,52€ TTC (tva 20%).
- Le montant total du marché après modification passe après avenant n°1 à 46 729,60€ HT soit 56 075,52€ TTC (tva 20%).

Les autres clauses restent inchangées.

Monsieur le Maire propose que l'avenant N°1 au contrat de LEB MENUISERIE soit approuvé.

Le Conseil Municipal valide la signature de l'avenant N°1 de LEB MENUISERIE décrit comme suit :

Le montant initial du marché avait été fixé à 40 260 € HT soit 48 312,00€ TTC (tva 20%).

Le montant total des modifications faisant l'objet du présent avenant est de 6 469,60€ HT soit 7 763,52€ TTC (tva 20%).

Le montant total du marché après modification passe après avenant n°1 à 46 729,60€ HT soit 56 075,52€ TTC (tva 20%).

Monsieur le Maire précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de la commune.

Festivités du 14 août

Monsieur le Maire précise que le spectacle pyrotechnique est reconduit. L'association les « copains du marais » seront en charge de l'organisation du repas champêtre. La commune offrira l'apéritif.

Point travaux pôle scolaire

Monsieur le Maire expose différents points :

- L'intervention d'une entreprise, pour la destruction de nids de guêpes logés tout le long de la toiture ;
- Un avenant concernant les menuiseries afin d'avoir une harmonisation des ouvertures ;
- Le choix du revêtement de sol dans la lignée de ce qui a été posé dans l'extension

Travaux de voirie 2019

Monsieur le Maire précise que ces derniers sont terminés.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- La DREAL a constaté du goudron dans les chemins de marais et exige leur remise en état.
- La société MAZ'ARTS organisatrice de la manifestation de jazz du 14 septembre souhaite obtenir une augmentation de la puissance électrique pour assurer celle-ci. Le conseil municipal donne son accord pour faire la demande auprès du SYDEV d'un boîtier mobile et démontable correspondant à la puissance nécessaire.
- VENDEE EAU fait intervenir les entreprises SETCI et SAUR pour des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. L'arrêté d'interdiction de circuler et de stationner sera mis en place du **20 septembre au 30 novembre 2019, route de la Sèvre et route des cabanes**. La circulation sera ouverte aux riverains en dehors des heures de travaux.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.